

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250415DEC030

Objet: Travaux d'amélioration des installations de traitement d'eau du Centre Nautique de Bron

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative aux travaux d'amélioration des installations de traitement d'eau du Centre Nautique de Bron,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 10 avril 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : HERVE THERMIQUE SAS – 01120 DAGNEUX.
- Dénomination du marché : travaux d'amélioration des installations de traitement d'eau du Centre Nautique
- Prix global et forfaitaire : 159 308,38 euros H.T. (Offre de base + prestations supplémentaires éventuelles 1, 2 et 3)
- Durée : 2 mois.
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 069-216900290-20250425-20250415DEC030A-AU

S²LOW

BRON

Tradition & Innovation

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

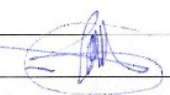
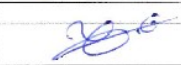
jeudi 10 avril 2025

Objet de la consultation :

**Travaux d'amélioration des installations de traitement d'eau du Centre
Nautique de Bron**

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	Président	
	Evelyne BRUNET	
Titulaires	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Sécurité des Produits Industriels et Commande Publique	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées	
	Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Denis SERRAILLE Responsable Pôle Energies et Conduite d'opération	

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
- ☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des offres, la commission a approuvé

☒ retient le classement des offres proposé

- HERVE THERMIQUE
- SYSTEAU

et décide d'attribuer le marché à :

HERVE THERMIQUE

Sont retenues : offre de base + PSE 1 + PSE 2 +PSE 3

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 069-216900290-20250425-20250415DEC030A-AU

S²LO